

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 février 2025

n° 019-25 C

Objet : RS - Versement d'une avance sur subvention 2025 à BLE au titre de la compétence politique de la ville

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- **conseillers excusés représentés par un suppléant : 2**
Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâ à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffennat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmaï - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 019-25 C

objet **RS - Versement d'une avance sur subvention 2025 à BLE au titre de la compétence politique de la ville**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que l'association Bien Lire et Ecrire (BLE) intervient dans les quartiers politique de la ville en accompagnant les habitants désirant progresser dans la maîtrise de la communication en français oral et écrit et des autres savoirs de base. L'association BLE propose, aux personnes désirant mieux lire, écrire et parler le français, des ateliers sociolinguistiques.

Comme chaque année, l'association BLE devra engager dès le début de l'exercice des dépenses de personnel pour ces ateliers sociolinguistiques.

Le président de BLE a sollicité en ce sens l'agglomération en date du 13 décembre 2024 pour une subvention de 15 000 € au titre du soutien à la mise en œuvre des ateliers sociolinguistiques.

Il est proposé de verser en début d'année 2025 à cette association une avance sur subvention d'un montant de 10 000 €.

Cette attribution en amont du vote du reste de la programmation 2025 du Contrat de ville lors de la séance du Conseil communautaire le 10 avril 2025 intervient pour pallier d'éventuelles difficultés de trésorerie de l'association en début d'année.

Le montant définitif de la subvention 2025 sera attribué par Grand Chambéry dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de ville.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 21 janvier 2025,

Vu le courrier adressé par l'association BLE en date du 13 décembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver une avance sur subvention 2025 à l'association BLE de 10 000 € au titre de la compétence politique de la ville, étant précisé que le montant définitif de la subvention 2025 sera attribué par Grand Chambéry dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de ville.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

019-25 C

Objet de l'acte :	RS - Versement d'une avance sur subvention 2025 à BLE au titre de la compétence politique de la ville
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33125H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33125H1

Date de transmission en Préfecture :	14 février 2025
Date de réception en Préfecture :	14 février 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 14 février 2025